



ASSOCIATION ROMANDE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

11^{ème} Assemblée générale ordinaire du 05 novembre 2009

Procès – verbal

- Date : Jeudi, 5 novembre 2009 à 17h30 heures
- Lieu : Swissôtel Métropole, 34 quai Général Guisan, Genève
- Présents : 44 membres présents ou représentés
- Invités : Jaques Vernet (ancien président), Alain-Bruno Levy (TA), Robert-Pascal Fontanet (TA), Léonard Bôle (FINMA), Arnaud Beuret (FINMA), Patrick Dorner (ASG), Thomas Spahni (PolyReg), Alain Heck (Banque Privée Edmond de Rothschild), Battaglia-Rinolfi Maryse (Banque Privée Edmond de Rothschild), Charles Henry Teicher (ex-membre Comité ARIF), Bahram Khadavi (RAKCA Suisse SA), Jean-François Broquet (Vierny Partners SA), François Larrey (VisionCompliance).
- Presse : Jérémy Nieckowski (L'AGEFI), Yves Genier (le Temps), Michelod Jean-Pierre (Point de Mire), Mohammad Farrokh.
- Président : Julien Blanc, Président du Comité
- Procès-verbal : Norberto Birchler, Directeur

Le président ouvre la séance à 17h30. Il rappelle que l'assemblée a été régulièrement convoquée par lettre datée du 19 octobre 2009 adressée à tous les membres, et par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) le même jour, soit 10 jours au moins avant sa tenue, conformément aux Statuts. L'ordre du jour de cette assemblée n'a pas été modifié depuis son envoi.

Un grand nombre de membres et d'invités ont excusé leur absence. Le président renonce à en donner la liste exhaustive.

Le président salue également nos invités, ainsi que notre orateur Monsieur Léonard Bôle, Chef de la section Blanchiment d'argent / Intermédiaires financiers à la FINMA.

1. Approbation des procès-verbaux de l'AG ordinaire du 6 novembre 2008 et de l'AG extraordinaire du 11 juin 2009.

Le président rappelle que les procès-verbaux de ces AG ont été publiés sur le site Internet de l'ARIF. Ils sont approuvés à l'unanimité.

2. Rapport d'activité du Comité

Le président rappelle que l'ARIF existe depuis 10 ans et, pour cette année de 10^{ème} anniversaire, l'ARIF a relevé les défis suivants :

- En premier lieu, la surveillance de l'OAR à la FINMA, qui a débuté ses activités le 1^{er} janvier dernier ;
- L'adaptation des Règlements et Directives de l'ARIF suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} février 2009 de la Loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations révisées du Groupe d'action financière (GAFI), entraînant de multiples modifications de la LBA.
- La création d'une deuxième dimension en tant qu'OAR : la surveillance prudentielle des Gérants de fortune dont le Code de Déontologie de l'ARIF a été reconnu par la FINMA le 27 avril 2009. L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 11 juin 2009 s'est prononcée en faveur de l'élargissement du but statutaire de l'association à la surveillance des obligations professionnelles des gérants de fortune indépendants (auparavant limité à la mise en œuvre de la LBA). Plus de 100 membres (parmi les 160 concernés) ont adhéré soit volontairement, soit parce qu'ils y étaient obligés par les

nouvelles dispositions légales au CoD. Ce jour, l'ARIF a publié sur son site Internet une foire aux questions sur le CoD, pour répondre à un souci d'information immédiate.

- Le président signale que l'ARIF a recouru contre une décision de la FINMA sur les modifications de ses Statuts. L'affaire est actuellement en cours auprès du Tribunal administratif fédéral.
- En ce qui concerne le nombre de membre, l'ARIF a augmenté de 10 membres durant cet exercice, les exercices précédents ayant connu une stagnation.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Comité de l'ARIF s'est réuni à 11 reprises.

Le Bureau s'est également réuni 11 fois pour préparer les séances du Comité, s'occuper de la gestion des affaires courantes et, le cas échéant, des affaires urgentes.

Travaux de la Commission de gestion

Le trésorier, Walter Stresemann, décrit les principales activités de la Commission de gestion qui s'est réunie 7 fois durant l'exercice. Ses activités principales ont été le suivi du budget, l'optimisation du plan comptable, la gestion des liquidités et le suivi des placements d'une partie de ces dernières. Elle a effectué un audit de fonctionnement des commissions et s'est préoccupée de la sécurisation des systèmes d'information.

Travaux de la Commission d'admission

Guy Girod, président de la Commission, donne quelques statistiques concernant l'activité de la Commission d'admission qui, du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, s'est réunie à 12 reprises. Elle a admis 45 candidats (contre 48 lors de l'exercice précédent), ainsi que 8 réviseurs LBA. Quatre demandes d'affiliation sont devenues caduques. Cinq diagnostics préalables (DP) ont été effectués.

Il signale aussi qu'au 4 novembre 2009, 1 dossier de candidature était en cours de traitement.

Au 30 juin 2009, l'ARIF comptait 479 membres actifs. 22 membres ont démissionné durant l'exercice, principalement pour cessation d'activité ou non-assujettissement subséquent.

Guy Girod souligne une fois de plus l'excellent travail fourni par le secrétariat pour le traitement des candidatures en vue des séances de la Commission.

La Commission a également mis en ligne la check-list de tout ce que doivent contenir les directives internes des membres pour être compatibles avec le Règlement de l'ARIF.

Travaux de la Commission de surveillance

La présidence de cette Commission est assurée par Raphaël Treuillaud. Durant l'exercice écoulé, la Commission a tenu 10 réunions plénières, auxquelles s'ajoutent les nombreuses séances de travail individuel de ses membres.

Le cycle de visites auprès des membres a été poursuivi. Dix-huit membres ont été visités.

La Commission a mené 10 enquêtes sur des membres et proposé 26 sanctions (1 blâme, 14 amendes, 9 exclusions et 2 radiations) avalisées par le Comité.

Le contrôle de la révision 2007-2008 s'est déroulé de façon satisfaisante et dans les délais.

La Commission a procédé à l'adaptation des documents de travail pour la révision LBA 2008-2009.

Pour la révision 2009, nous attendions plus de 400 rapports. Le contrôle de la révision a par ailleurs commencé. Les rapports sont entrés rapidement. Il faut se féliciter du taux d'entrées élevé des rapports. Il n'en manque à ce jour qu'une quarantaine (demandes de délai y compris).

La Commission a étudié 24 demandes de biennialisation de la révision, dont 19 ont été acceptées. La prochaine échéance pour les demandes de biennialisation est fixée au 30 mars 2010.

La Commission a également planché sur le Code de Déontologie de l'ARIF et sur les nombreuses adaptations du Règlement OAR et des Directives suite à la révision de la LBA. Enfin, la commission a été chargée des réponses et du suivi des recours devant le Tribunal arbitral de l'ARIF.

Dès 2010, la Commission de surveillance aura un important défi à relever, soit la mise en place de la surveillance des gérants de fortune soumis au Code de Déontologie de l'ARIF, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2009, et l'adaptation des documents de travail pour les réviseurs.

En outre, la garantie d'une activité irréprochable et d'une bonne réputation continuera à gagner en importance. La Commission est de plus en plus sollicitée par des clients qui se sentent lésés par des intermédiaires financiers.

Travaux de la Commission de formation et information

Guy Châtelain, président de la Commission de formation et d'information, indique que la Commission s'est réunie 9 fois durant l'exercice écoulé. L'ARIF a organisé 13 séminaires et ateliers au cours de l'année 2008-2009 en s'efforçant d'inviter des intervenants de premier ordre, magistrats ou juristes renommés.

Elle a surveillé en outre, cette année, la mise en œuvre du rythme de formation biennal.

Le site Internet de l'Association a été entièrement remanié en octobre 2008. Son accès et son utilisation ont été facilités.

Le concept d'information mis en place par la Commission a été renforcé par l'envoi régulier de mailings aux membres, la publication biannuelle de 2 Newsletters et l'élaboration d'un dépliant présentant nos activités.

Elle a également élaboré un concept "marketing" qui vise une approche proactive des nouveaux IF. Enfin, elle a planifié le programme des formations 2009-2011 en diversifiant les thématiques proposées et commencé une réflexion quant à l'amélioration de la formation, en particulier celle des responsables LBA, qui sont les personnes clés dans le dispositif anti-blanchiment de l'OAR.

Contacts avec les autres OAR

L'ARIF est membre du Forum des OAR, un groupe de travail formé par les 11 OAR reconnus. Dans ce cadre, elle a participé aux travaux de:

- Lobbying en faveur d'une représentation équitable des IF non bancaires dans la FINMA ;
- Participation au groupe de travail sur les standards de révision des OAR ;
- Participation à toutes les consultations concernant la LBA.

L'ARIF a œuvré avec les autres OAR pour la création de l'association du « Forum suisse des organismes d'autorégulation (Forum-OAR) » afin de renforcer la représentation de leurs intérêts communs auprès du public, des milieux politico-économiques et des Autorités.

J. Blanc conclut ce rapport des activités avec des remerciements au Comité et au secrétariat.

3. Présentation des comptes

Walter Stresemann, trésorier, rappelle aux membres présents que les comptes de l'ARIF pour l'exercice 2008-2009 leur ont été envoyés avec la convocation, et que le rapport de l'organe de révision de BDO Visura a été distribué aux participants. Il présente et commente le bilan et les comptes de pertes et profits de l'exercice 2008-2009.

4. Rapport des réviseurs

M. Bachmann, de BDO Visura, donne lecture de son rapport concernant la révision statutaire des comptes et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes.

5. Approbation du rapport et décharge au Comité

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes et les rapports qui lui sont soumis, ainsi que la décharge au Comité.

6. Elections statutaires

a) Membres du Comité

Il y a six membres du Comité dont le mandat arrive à échéance et qui se représentent : Julien Blanc, Joseph Bollag, Mark Brendow, Andreas Fabjan, Gaudéric Massot et Giulio Ronga. Bernard Hess dont le mandat est arrivé à échéance ne désire pas se représenter (siège non renouvelé en l'état).

Le Comité propose à l'Assemblée générale de renouveler les mandats des membres qui se représentent. Le nombre de candidat étant égal à celui des postes à repourvoir, conformément à l'Art. 7 al. 2 du Règlement sur les élections du Comité, l'élection est tacite.

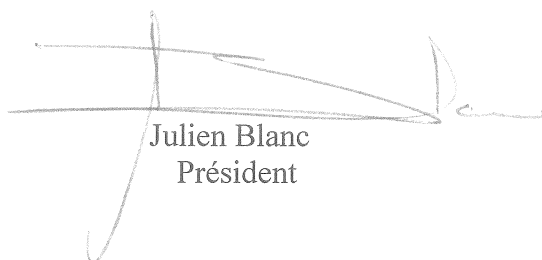
7. Divers

L'AG 2010 se tiendra le 4 novembre 2010.

L'assemblée est levée à 18h20. Elle est suivie par l'exposé de Monsieur Léonard Bôle, Chef de la section Blanchiment d'argent / Intermédiaires financiers à la FINMA, sur le thème : « L'intérêt de se soumettre à des règles de conduite en matière de gestion de fortune ».

Suite à cette intervention, les participants sont conviés à un apéritif.

Ainsi fait à Genève, le 9 novembre 2009.


Julien Blanc
Président


Norberto Birchler
Directeur